

Recherches pinagotiques (suite et fin)

Alain Corbin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/91>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1999

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Alain Corbin, « Recherches pinagotiques (suite et fin) », *Ruralia* [En ligne], 04 | 1999, mis en ligne le 25 janvier 2005, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/91>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Recherches pinagotiques (suite et fin)

Alain Corbin

- 1 Le président Jean-Luc Mayaud me demande quelles sont mes réactions concernant la lecture du dossier consacré par *Ruralia* au *Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*. La première est toute de satisfaction. M. Jacques Rémy notamment répond à mon souhait répété : je n'ai fait qu'évoquer Louis-François Pinagot en espérant que le trait se préciserait ultérieurement ; mais je craignais que cela ne décourageât les curiosités. Ce n'est pas le cas. Plus encore me comble de voir que M. Jacques Rémy se rallie à ma façon de procéder, du possible au probable. Ce qu'il écrit des ventes aux enchères et de l'assistance probable de Louis-François Pinagot à ces cérémonies-spectacles illustre cette façon de faire ; il en va de même (p. 175) de tout ce qui concerne la sollicitude probable de la veuve de son fils aîné à l'égard du vieillard de la Basse-Frêne.
- 2 La consultation par un spécialiste des archives notariales de Mamers, de la Perrière et de Bellême apporte bien des précisions qui, sans modifier véritablement, la figure, et la mesure de la position de Louis-François Pinagot, en précise le trait ¹. En premier lieu les 300 francs, total de la dot des deux époux en 1818 ; en second lieu, l'achat de la maison à Trouillet en 1843 (et non 1856 comme il est indiqué sur les documents cadastraux, moins fiables) et les 180 francs reçus de la donation de la belle-mère Pôté qui ont permis de régler plus de la moitié de la dette contractée lors de cet achat. Sans oublier, à mon sens ce qui constitue l'essentiel : la prisée et la vente de la pauvre succession mobilière de Louis-François (60 à 100 francs, c'est-à-dire à peine le revenu d'un mois de travail d'un sabotier des années 1870) et la mise en évidence du fossé qui séparait alors la fortune du vieillard de celle de son fils aîné.
- 3 Le travail de M. Rémy dont la conclusion essentielle est bien l'attention portée en ce milieu à la forme juridique des actes de l'alliance et de la succession, permet aussi de compléter, ici et là, ce que nous savions de la biographie du père et des descendants de Louis-François Pinagot. Ainsi, il est intéressant de savoir quand son père est devenu acquéreur de son bordage et quelles furent les précautions de cet ancêtre afin de déposséder Louis-François de tout héritage éventuel. Le décès prématuré d'une des filles, mère des quatre enfants Bordin, m'avait échappé. J'ai appris le domicile de l'un des fils,

établi hors de la commune ainsi que la naissance hors de la commune d'une des nombreuses petites-filles de Louis-François. Tout cela permettra d'inclure dans les traductions et les nouveaux tirages quelques paragraphes supplémentaires.

- 4 En revanche, certaines des hypothèses avouées par M. Rémy le plus souvent de détail ne tiennent pas. De même qu'il convient de considérer que les archives notariales sont plus dignes de confiance que les archives fiscales, notamment cadastrales, de même il faut reconnaître la validité supérieure de l'état civil, puisque les notaires eux-mêmes y recourent ; et je tiens, ici, à insister. Ainsi l'identité du fils Victor-Constant est indéniable : elle figure sur les actes d'état civil qui le concernent et sur des dizaines d'autres documents (recensements, documents militaires...). Il en va de même de l'identité de la petite-fille Marie-Hélène et des autres individus évoqués. Pour tous ces personnages, l'état-civil fait foi et l'utilisation de sources d'un seul type présente des risques ². Quant au décès de Marie-Louis Courville, je l'ai souligné dans l'ouvrage.
- 5 Le reste est affaire de détail : je doute que le Printemps évoqué soit chiffonnier ; il s'agit probablement de Louis-Tranquille Printemps, un ami de la famille. Quant à l'installation à la Maison-Neuve en 1837, et durant un court laps de temps, elle demeure problématique ; il me faudra vérifier s'il ne s'agit pas de l'oncle Louis-Sébastien. De toute manière, le recensement de 1841 ne la mentionne pas et elle ne figure pas sur les documents d'état-civil. En bref, il reste bien du travail à effectuer pour étancher les curiosités.
- 6 L'essentiel, toutefois, n'est pas là. En rédigeant *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, je poursuivais un triple but : 1) mesurer l'extension sociale possible d'une histoire des structures affectives, de la culture sensible, des systèmes de représentations et d'appréciation du monde, de l'autre et de soi ; 2) mettre en évidence nombre de présupposés de l'histoire sociale, notamment la tendance à décréter les centres d'intérêt, les savoirs, les désirs et les anxiétés des individus qui constituent l'objet d'étude. L'aveu des ignorances, le dessin de la configuration du manque me semblent désormais s'imposer ; 3) surtout : compte tenu de l'impossibilité de saisir, en tant que sujets, la quasi-totalité des individus, tenter une plongée dans leur monde en les constituant en voie d'accès. Je ne visais donc aucunement à rédiger une nouvelle *Vie quotidienne des paysans percheros*, je ne pouvais construire une biographie de Louis-François ; tentative sans doute absurde quand il s'agit d'un paysan du XIX^e siècle. Il s'agissait pour moi de faire exister un fragment du monde perdu, celui qui avait pu s'offrir à un sujet inaccessible.
- 7 C'est pourquoi je suis très intéressé par le texte de Corinne Boujot, paru dans *Ruralia*, comme par tous ceux dont les auteurs réfléchissent aux problèmes ainsi posés et à la posture ainsi expérimentés.
- 8 *Nota Bene* : Sur le document du curé Pigeard, il est précisé que Louis-François Pinagot est un *pauvre* sabotier ; bien qu'il possède une vache ; et ce qualificatif n'est mentionné à propos d'aucun autre possesseur de vache ou de cheval.

NOTES

1. Il va de soi que Louis-François Pinagot, sabotier, se consacrait, à l'occasion et par périodes, au travail de l'agriculture (et sans doute à celui du bois en forêt). Cela est évoqué à chaque chapitre du livre. S'il est vrai que ces Percherons étaient moins intensément pluri-actifs que les Limousins que j'étudiais naguère, cette donnée est essentielle. Lorsque je présidais l'ARF, j'avais tenu à ce qu'un des colloques de l'association fût consacré à la pluri-activité dans les campagnes (Actes publiés : *La pluriactivité dans les familles agricoles. Colloque de l'Association des ruralistes français, L'Isle-d'Abeau, 19-20 novembre 1981*, Paris, ARF Éditions, 1984, 343 p., note de la rédaction).
 2. En ce qui concerne la distorsion entre les prénoms d'usage et ceux qui figurent sur les documents d'état civil, je suggère à M. Jacques Rémy d'étudier un mystérieux phénomène dont je m'étais aperçu naguère à Limoges, lors de la rédaction en 1967 d'une thèse de troisième cycle consacrée au Front populaire : la disparition totale des Adolphe durant la Seconde guerre mondiale. Ce massacre patronymique mériterait une étude.
-

INDEX

Index chronologique : XIXe siècle